



Demande de subvention dans le cadre de la rénovation de logements vacants

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Référence : **LV** -

Informations sur le logement vacant

Commune d'implantation du logement :
.....

Le logement entre-t-il dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente après une longue période d'inoccupation :

Oui - libre depuis le Non

- En attente de règlement de succession :

Oui Non

- Conservé par un employeur pour usage futur au profit de l'un de ses employés :

Oui Non

- Gardé vacant et sans affectation préciser par le propriétaire (exemple de logement très vétuste) :

Oui Non

Informations sur le propriétaire du logement vacant

NOM - Prénom :

Adresse de résidence :

Mail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Pièces à fournir

- Relevé cadastral
- Plan de situation
- Attestation notoriale ou attestation de propriété
- Devis des travaux établis par des professionnels ou par des fournisseurs
- Relevé d'identité bancaire
- Attestation sur l'honneur de non-commencement des travaux

**Le propriétaire s'engage à commencer les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de réception de l'attribution de la subvention.
Passé ce délai, la subvention ne sera plus attribuée.**

Le propriétaire s'engage à apposer la plaque fournie par la CCPV après le versement de la subvention.

Fait à

Le

Signature (mention manuscrite « *lu et approuvé* »)

**Les pièces sont à joindre obligatoirement avec le présent dossier.
Seul un dossier complet fera l'objet d'une instruction**

Cadre réservé à l'administration

Montant éligible : €

Montant réservé de la subvention : €

IMPORTANT



- Les travaux doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande de financement préalable ;
- Tout commencement d'exécution sans accord préalable entraîne la perte de la subvention ;
- L'aide financière est versée à la réception des travaux au regard des factures acquittées ;
- Ne sont pas éligibles les travaux suivants :
 - > Aménagement des extérieurs,
 - > Assainissement non collectif,
 - > Tous raccordements aux réseaux secs et humides,
 - > Travaux d'agrément (piscine, abri de jardin, terrasse)

Modalités de l'aide


- Le versement de la subvention intervient à réception des factures acquittées.

Très important

- **Les logements situés sur les communes d'Athesans, Esprels et Villersexel ne sont pas éligibles**
- **Tout versement d'une subvention induit une obligation de résidence de 5 années**
- **Le non-respect de cette obligation entraîne le remboursement au prorata temporis**

Contact : Aline VAGNIER
 **03.84.20.54.50**
 **accueil@cc-villersexel.fr**

Communauté de Communes du Pays de Villersexel

 144 rue de la Prairie
70110 VILLERSEXEL
 03.84.20.54.50
 03.84.63.47.89
 www.cc-villersexel.fr
 contact@cc-villersexel.fr